

N/REF : 7/11/2025 15H17 C:000039 I:02388
V/REF : AC/C32389
V/Email reçu le Vendredi 07/11/2025 à 15H17

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLT
IMMEUBLE : CLOTEAUX -CLT
7 A 12, SQUARE DES CLOTEAUX
.
35200 RENNES

Rennes, le

18 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 7 SQUARE DES CLOTEAUX - MME HOURY 06 47 91 91 17
LOGEMENT N° 003288, PORTE N°22, 2° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : RECHERCHE DE FUITE DANS LOGEMENT

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 14/11
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE FUITE LOGEMENT 22
CONSTAT : AUCUNE FUITE CONSTATÉE
REMARQUE : LA LOCATAIRE SOUHAITAIT UNE INTERVENTION AFIN DE REFAIRE SES
SOLS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 14/11/25 à 16H05 M. R. STEPHANT

10/11 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.